

LES RENCONTRES DE L'EAU

Regards croisés sur l'eau dans les Hauts



OFFICE
DE L'EAU
RÉUNION

Mardi 24 novembre 2015

Hémicycle du Palais de la Source

Le Département aux côtés des Réunionnais



Le Mot du Conseil Départemental



NOTES

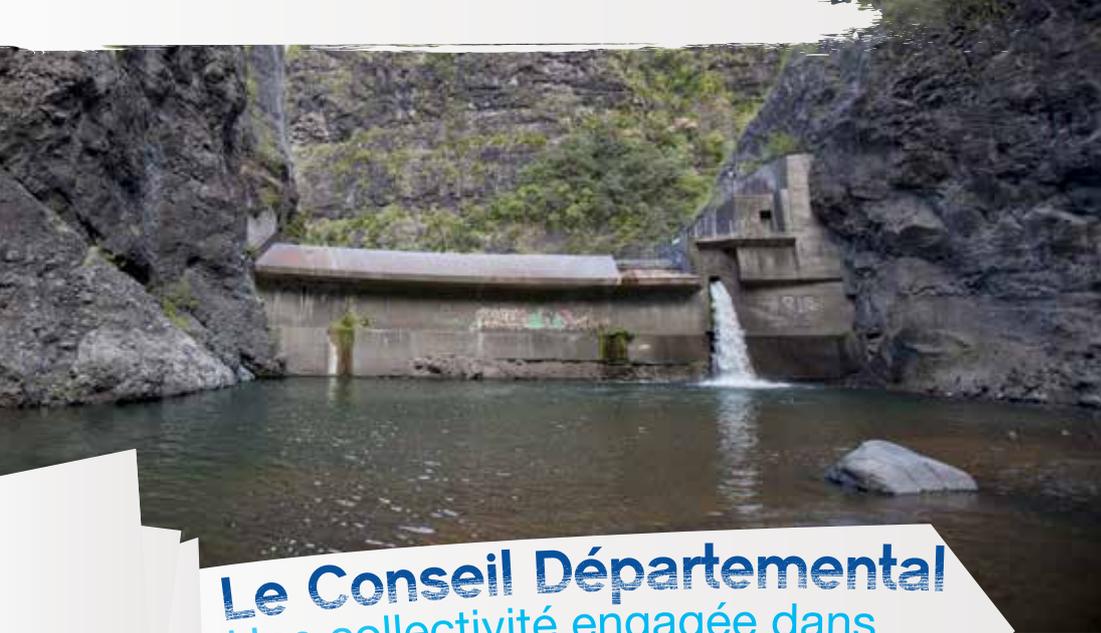
Le Conseil Départemental s'investit depuis maintenant plus de quarante ans en faveur d'une gestion durable et équitable de notre patrimoine aquatique exceptionnel et de l'aménagement hydraulique de notre île. Cet engagement s'est traduit, par la mise en œuvre de réseaux hydrauliques structurants localisés principalement sur les bassins de population et bassins agricoles les plus importants et les plus sensibles aux aléas climatiques, au niveau de la micro-région Sud : le périmètre irrigué du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos, puis plus récemment par la mise en œuvre du projet d'Irrigation du Littoral Ouest sans oublier dans la microrégion Est le périmètre irrigué de Champ Borne.

C'est une avancée notable pour la politique de l'eau sur l'île et notre responsabilité est de poursuivre ces efforts. C'est pourquoi le Conseil Départemental, l'Office de l'Eau, et les acteurs de l'Eau, ont engagé depuis 2007 une vaste concertation sur la thématique de l'eau dans le cadre des « Rencontres de l'Eau ».

Elles sont organisées cette année autour du thème « Regards croisés sur l'eau dans les Hauts ».

Dans la poursuite des Rencontres de l'eau 2014, cette matinée d'échange favorisera une compréhension commune des enjeux et problématiques qui se posent autour de l'alimentation en eau des Hauts, ces territoires ruraux aux potentiels multiples, à la fois naturels, agricoles et touristiques, où le déficit hydraulique constitue fréquemment un frein à la préservation et au développement de ces secteurs.

Ces réflexions menées collectivement dans le cadre d'un large partenariat avec tous les partenaires, acteurs et porteurs de projets concernés permettront d'aboutir prochainement à un véritable plan d'actions partagé pour l'amélioration de des conditions d'alimentation en eau des Hauts.



Le Conseil Départemental

Une collectivité engagée dans
la gestion globale et partagée
des ressources en eau

Depuis plus de quarante ans, le Département s'investit dans le domaine de l'eau et du développement agricole et socio-économique de l'île de La Réunion. Dans le cadre d'une politique de gestion globale et solidaire de l'eau, la collectivité met en œuvre les moyens de satisfaction des usages et des besoins en eau du territoire dans le respect des milieux aquatiques.

Concrètement l'action départementale se structure autour de 3 objectifs principaux :

- ▶ Réaliser et gérer les grands aménagements hydrauliques structurants et les périmètres hydro-agricoles ;
- ▶ Mettre en œuvre et orienter une meilleure organisation de la gestion de l'eau ;
- ▶ Développer la maîtrise de la ressource en eau et la gestion durable des milieux.

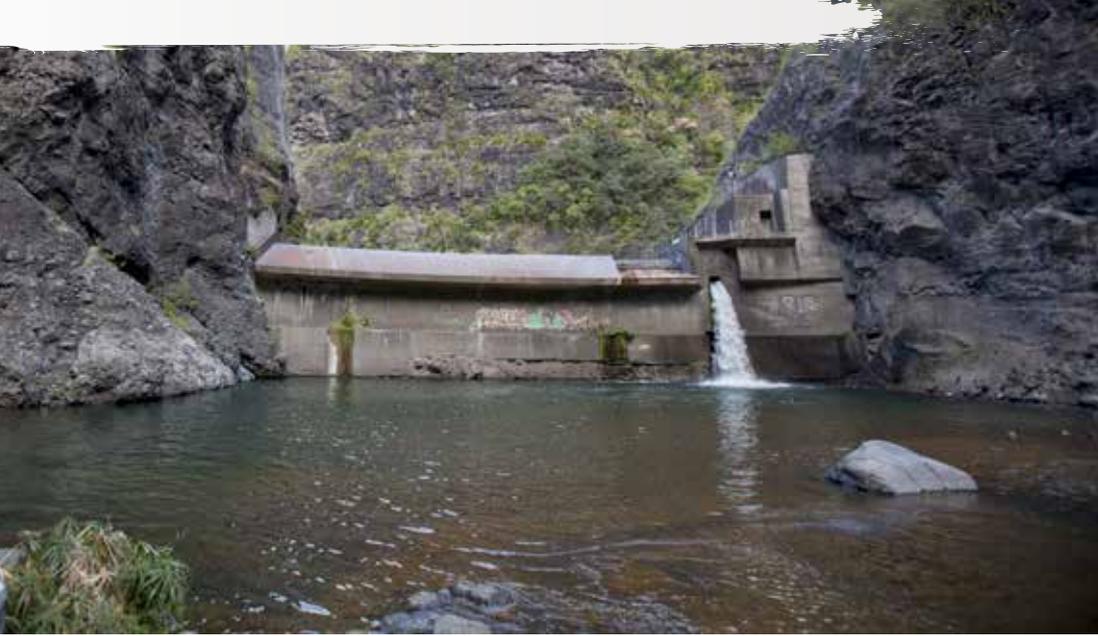
LES AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRICILES STRUCTURANTS DÉPARTEMENTAUX

Le périmètre irrigué du Bras de la Plaine

Il constitue le premier aménagement hydro-agricole structurant mis en place par le Conseil Général dans les années 60-70. D'une superficie de plus de 5 600 ha, le périmètre hydro-agricole du Bras de la Plaine se répartit sur les communes de Saint-Pierre, Saint-Joseph, Petite-Île, Entre-Deux et le Tampon. Son alimentation est assurée principalement par le captage d'eau superficielle du Bras de la Plaine et, en cas de dégradation de

la qualité des eaux superficielles ou de pénurie, par des forages.





Le périmètre irrigué du Bras de Cilaos

Réalisé dans les années 80, il couvre une superficie d'environ 3 400 ha. Il dessert en eau brute (irrigation et Adduction d'Eau Potable) les communes de Saint-Leu, Les

Avirons, l'Etang-Salé et Saint-Louis. Son alimentation est assurée principalement par les prises d'eau superficielle du Pavillon (Petit et Grand Bras de Cilaos) ainsi que ponctuellement, en cas de besoin, par des forages.

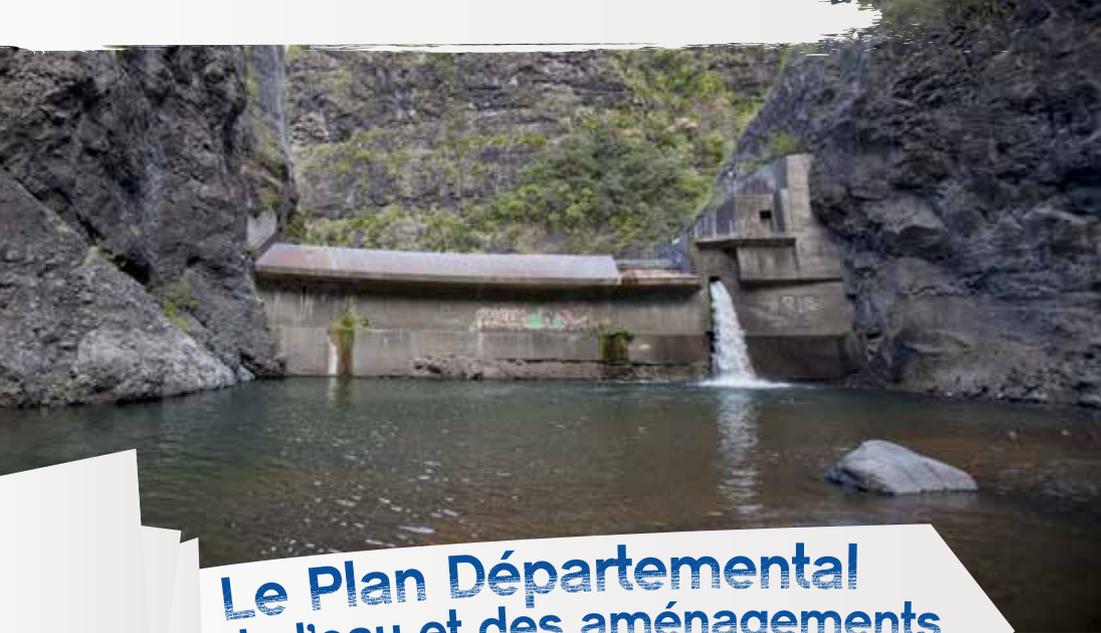


Le périmètre Irrigation du Littoral Ouest (ILO)

Il a pour objectif de desservir à terme 7 150 ha de terres cultivables et d'apporter un complément de ressources en eau et une sécurisation de l'alimentation en eau sur les communes allant du Port à Saint-Leu. Son alimentation est assurée par les captages d'eaux superficielles des rivières des cirques de Mafate (Rivière

des Galets et Bras Ste-Suzanne) et de Salazie (Rivière du Mât et Fleurs Jaunes). Ces ressources permettront à terme de soutenir à hauteur de 71 mm³/an les besoins en eau d'irrigation de la cote sous le vent, besoins en eau des communes et des industriels à hauteur de 17 mm³/an. Enfin, une restitution d'un volume annuel de 9 mm³/ an en Rivière des Galets sera effectuée afin de recharger la nappe de la Rivière des Galets.

NOTES



Le Plan Départemental de l'eau et des aménagements hydrauliques

un besoin de plus de 500 M€ identifié

Dans le respect des compétences dévolues aux communes et EPCI, un véritable outil de planification et d'organisation des aménagements hydrauliques a été réalisé, conformément au SDAGE 2010-2015, par le Département : le PDEAH (Plan Départemental de l'Eau et des Aménagements Hydrauliques).

C'est notamment au travers de ce plan que les stratégies de mobilisation des ressources en eau et d'aménagements

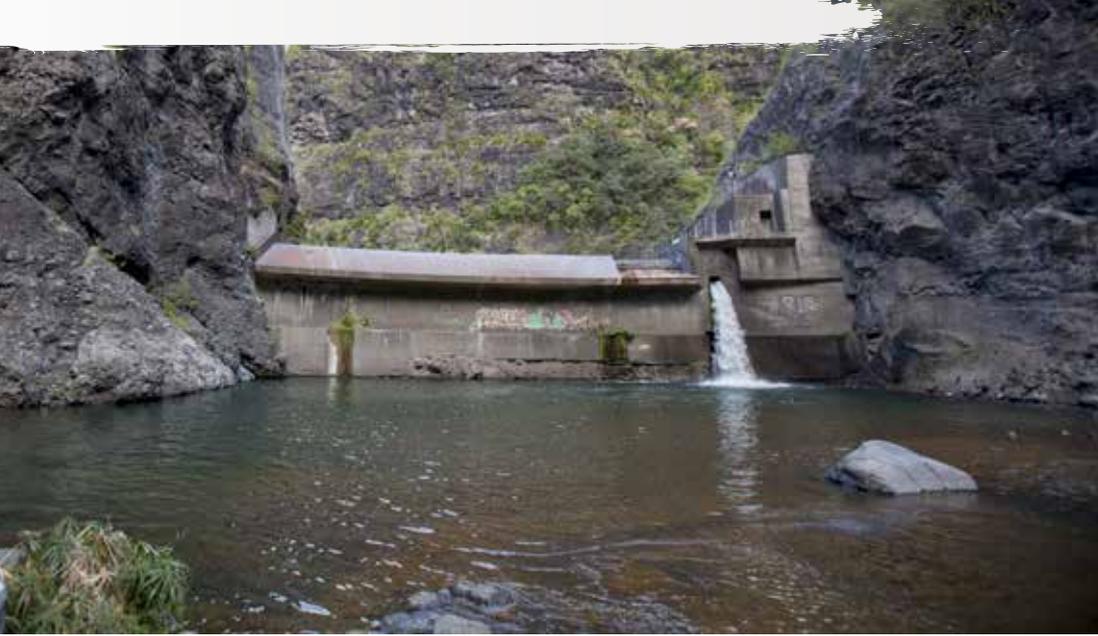
hydrauliques, prenant en compte la croissance démographique de l'île et les besoins globaux de développement socio-économique, ont été définies afin de satisfaire et de sécuriser de manière qualitative et quantitative les besoins en eau des différents usagers des basses plaines. L'enveloppe des opérations d'aménagement des réseaux départementaux définies à différentes échéances dans le cadre de ce plan est estimée à un peu plus de 500 M€.

EXEMPLES D'OPÉRATIONS EN COURS OU À L'ÉTUDE

Interconnexion des réseaux départementaux : 37 M€

Les ressources du Bras de la Plaine et du Bras de Cilaos sont des ressources extrêmement variables, tant en quantité qu'en qualité, et fortement soumises aux aléas climatiques. L'interconnexion des deux périmètres irrigués du Sud alimentés depuis ces

deux ressources est en cours de finalisation. Elle permettra à chacun d'apporter aux insuffisances de l'autre. En complément, l'interconnexion de ceux-ci avec le périmètre ILO (Irrigation du Littoral Ouest), permettra de satisfaire les enjeux de gestion globale des ressources, pour une sécurisation et une satisfaction optimale des usages.



Pré-traitement des eaux du Bras de la Plaine : 7 M€

Le Département a initié un projet de pré-traitement des eaux brutes au niveau du site de Dassy (à hauteur

de 500 l/s) dans le but de diminuer la turbidité des eaux distribuées et ainsi assurer une meilleure qualité et continuité du service et faciliter la potabilisation de l'eau par les communes.

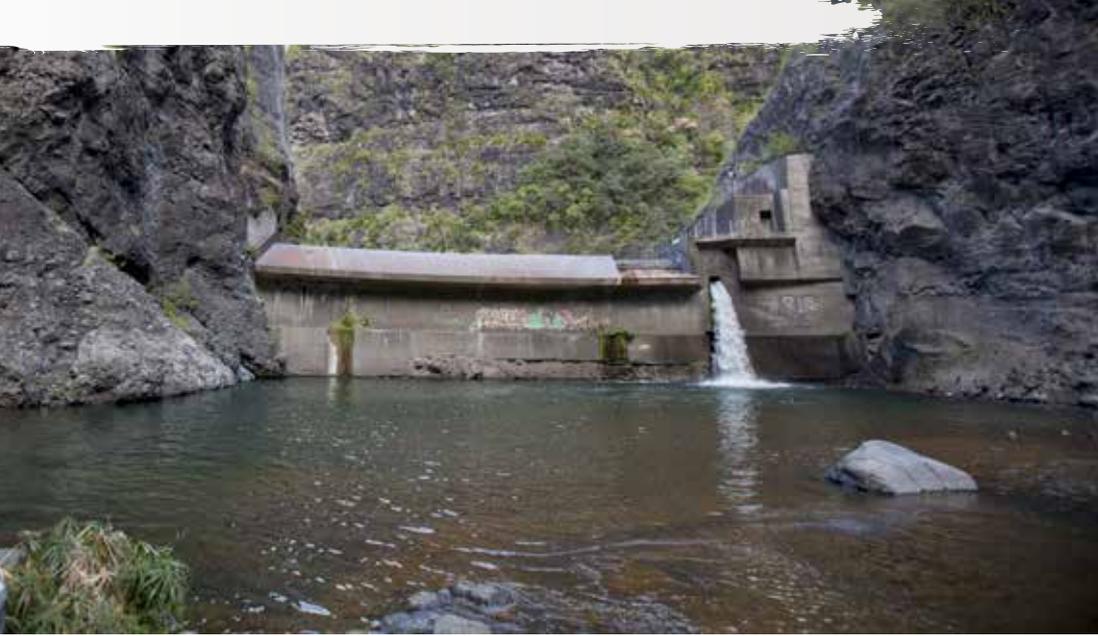
NOTES

LES AMÉNAGEMENTS HYDRO-AGRIcoles STRUCTURANTS DÉPARTEMENTAUX

La poursuite du développement de la microrégion Sud

Des besoins d'extension des surfaces irriguées sont exprimés de façon récurrente notamment par les communes (Saint-Louis, Le Tampon) et les partenaires agricoles. Les surfaces supplémentaires identifiées pour l'irrigation représentent plusieurs centaines, voire milliers d'hectares, sans compter l'augmentation des besoins domestiques et économiques. À court terme, sont prévus l'irrigation de 240 hectares supplémentaires sur le territoire de Saint-Louis et à moyen terme la mise en place de l'irrigation sur près de 1 000 ha supplémentaires sur les communes de Saint-Pierre, du Tampon et de Petite-Île.





Le projet MEREN

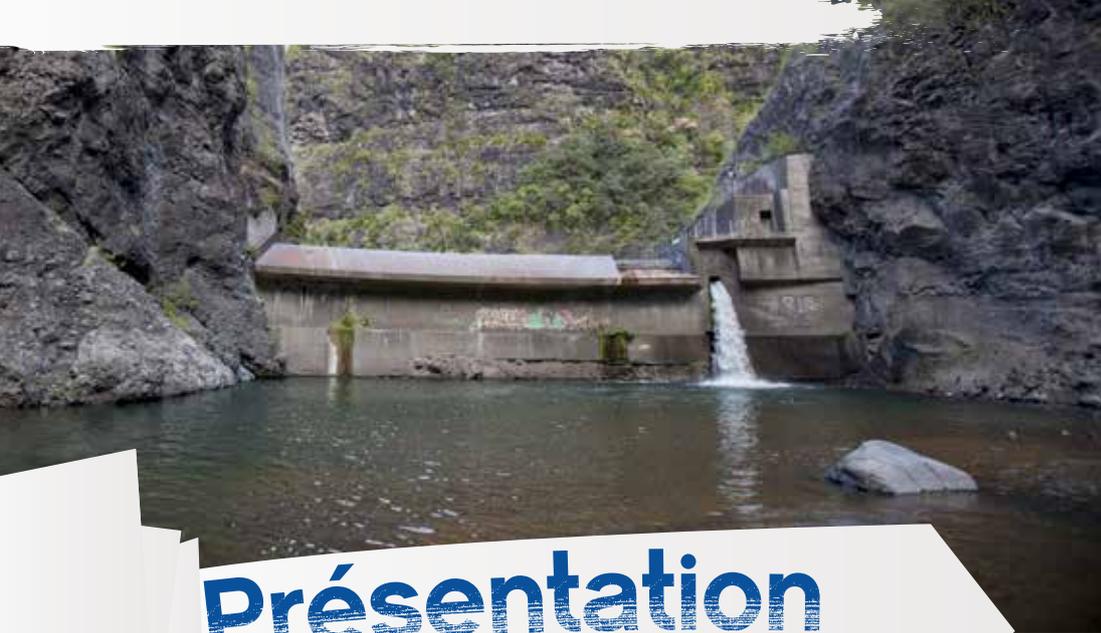
projet d'aménagement hydraulique des
microrégions Nord et Est

Après les microrégions Sud et Ouest, la poursuite de l'aménagement hydro-agricole structurant de La Réunion concerne désormais l'équipement des microrégions Nord et Est dans la perspective d'un réseau interconnecté à l'échelle de l'île. A moyen terme, le lancement d'une première phase du projet MEREN en faveur de la sécurisation de l'approvisionnement en eau de la microrégion Nord-Est, de Saint-Denis jusqu'à Saint-André, représente une

étape majeure qui permettra d'étendre la couverture territoriale des réseaux hydrauliques structurants. À plus long terme, la mise en place d'un réseau hydraulique structurant dans l'Est permettra de desservir en eau brute de bonne qualité les communes de la Plaine des Palmistes, de Saint-Benoît et Bras-Panon, jusqu'aux communes de la microrégion Nord. Ce réseau permettra de façon concomitante la livraison d'eau à usage agricole jusqu'à une côte de 200m NGR mais également à usage domestique et industriel.

NOTES





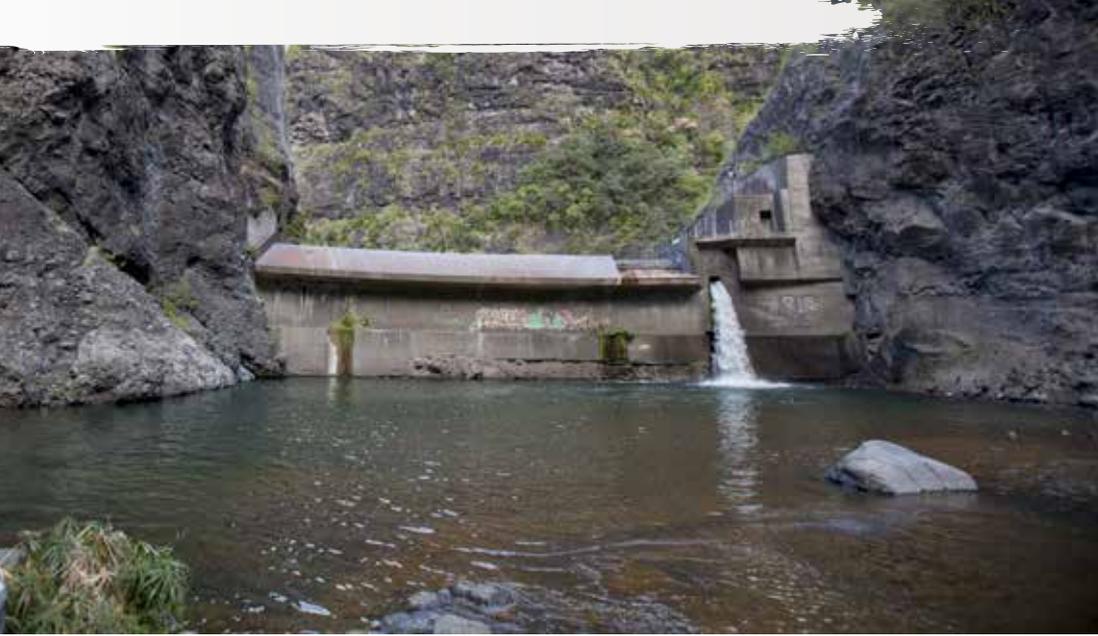
Présentation de la journée

Organisées par l'Office de l'Eau Réunion et le Conseil Départemental, les Rencontres de l'Eau constituent un moment privilégié d'échanges et de partage des connaissances des acteurs de l'eau de La Réunion. L'objectif de cette manifestation est de faire le point régulièrement sur la gestion de l'eau, de l'assainissement et des

milieux aquatiques ; d'actualiser l'information des acteurs de l'eau, qu'elle soit technique, administrative, réglementaire ou financière. Elle permet également de mener des réflexions communes sur les enjeux et perspectives en matière de gestion de l'eau sur le bassin Réunion.

POUR RAPPEL

- ▶ la 1^e édition des Rencontres de l'Eau s'est déroulée en mars 2007, sur le thème « Faire face à la pénurie d'eau », ;
- ▶ la 2^e, en avril 2010 sur le thème de « La qualité de l'eau à La Réunion » ;
- ▶ la 3^e, en septembre 2011 sur le thème « Comment optimiser l'utilisation des ressources en eau afin de faire face aux enjeux de développement de l'île de la Réunion à l'horizon 2030 ? » ;
- ▶ la 4^e, en septembre 2012, sur le thème « Des solutions concrètes pour assurer l'approvisionnement continu en eau pour tous les usages » ;
- ▶ En juin 2013, la 5^e édition des Rencontres de l'eau, organisée dans le cadre de la célébration des 10 ans de l'Office de l'eau Réunion, a porté sur la thématique « Gouvernance de l'eau et coopération décentralisée » ;
- ▶ la 6^e édition, en novembre 2014, sur le thème « L'approvisionnement en eau des Hauts et des zones isolées ».



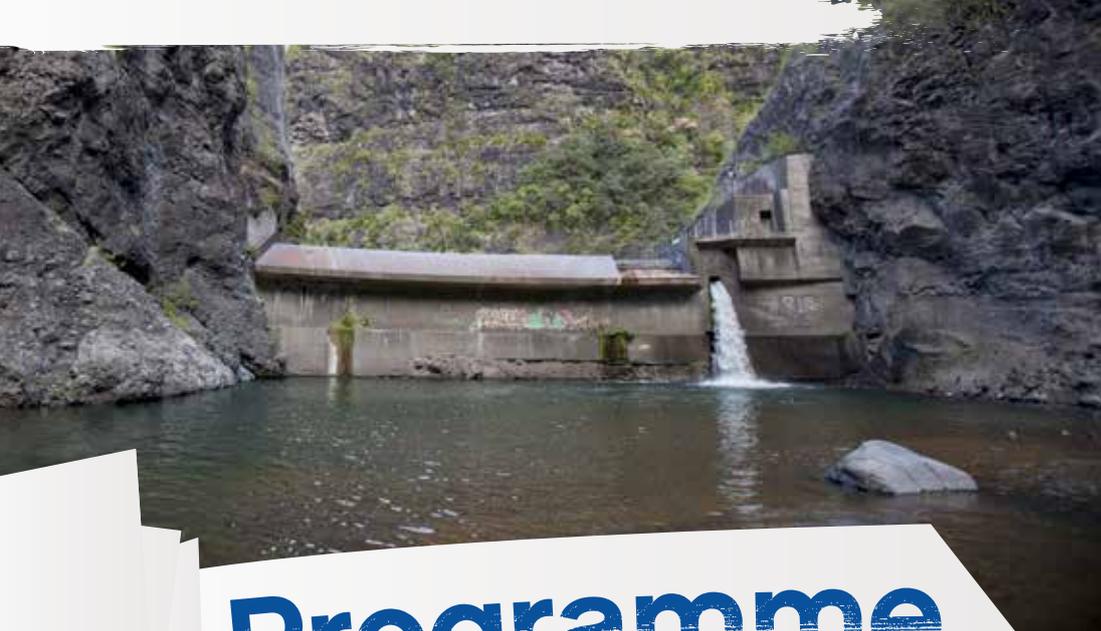
Cette année, les Rencontres de l'eau sont organisées autour du thème « Regards croisés sur l'eau dans les Hauts ».

S'agissant du déroulé de ces rencontres, celui-ci prévoit une première partie abordant les

actualités dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques, et une seconde partie abordant les problématiques d'alimentation en eau des Hauts qui fait suite à la réflexion initiée lors de la précédente édition des Rencontres de l'Eau.

NOTES





Programme

NOTES

8h30 Discours d'ouverture – Nassimah DINDAR, Présidente du Département et de l'Office de l'Eau Réunion ou son représentant Patrick MALET, Conseiller départemental délégué à l'eau, Président délégué de l'Office de l'Eau Réunion

9h Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2016-2021 et son programme de mesures – Faïçal BADAT, Directeur adjoint de l'Office de l'Eau Réunion

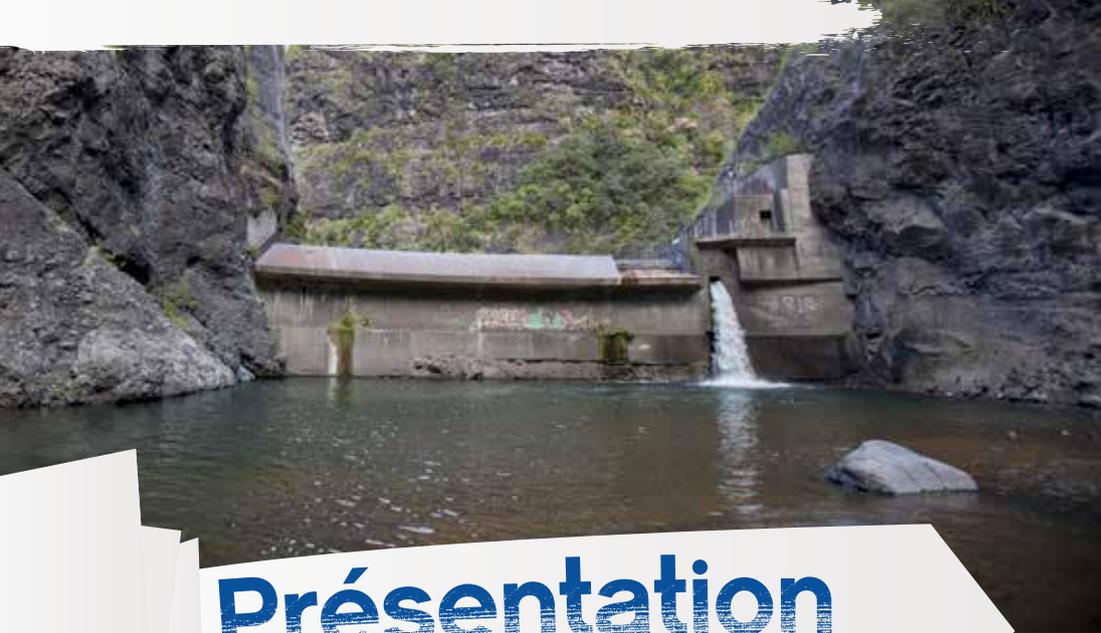
9h30 Les financements dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques – Johan LEBON, Service finances et prospective de l'Office de l'eau Réunion et Sylvain GARBAL, Service Autorité de gestion et affaires européennes du Conseil départemental.

10h Étude des ressources en eau dans le domaine d'altitude – Julien BONNIER, Service ressources en eau de l'Office de l'eau Réunion

10h30 Pause

10h45 Plan d'actions pour améliorer les conditions d'alimentation en eau des Hauts et des zones isolées – Karelle Vaudour, Direction de l'eau du Conseil départemental, Françoise WONG-PIN et Alain HEBERT, Association pour le développement rural de La Réunion, Mathilde LELEUX et Clémentine JEANNE, BRLi.

12h30 Discours de clôture – Nassimah DINDAR, Présidente du Département et de l'Office de l'Eau Réunion ou son représentant Patrick MALET, Conseiller départemental délégué à l'eau, Président délégué de l'Office de l'Eau Réunion



Présentation des organisateurs

L'OFFICE DE L'EAU RÉUNION

L'Office de l'eau est un établissement public local à caractère administratif, rattaché au Département. Il a été créé en 2003 à La Réunion. En liaison avec le Comité de bassin, il est chargé de faciliter les diverses actions d'intérêt commun dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Ses missions s'organisent selon trois grands axes :

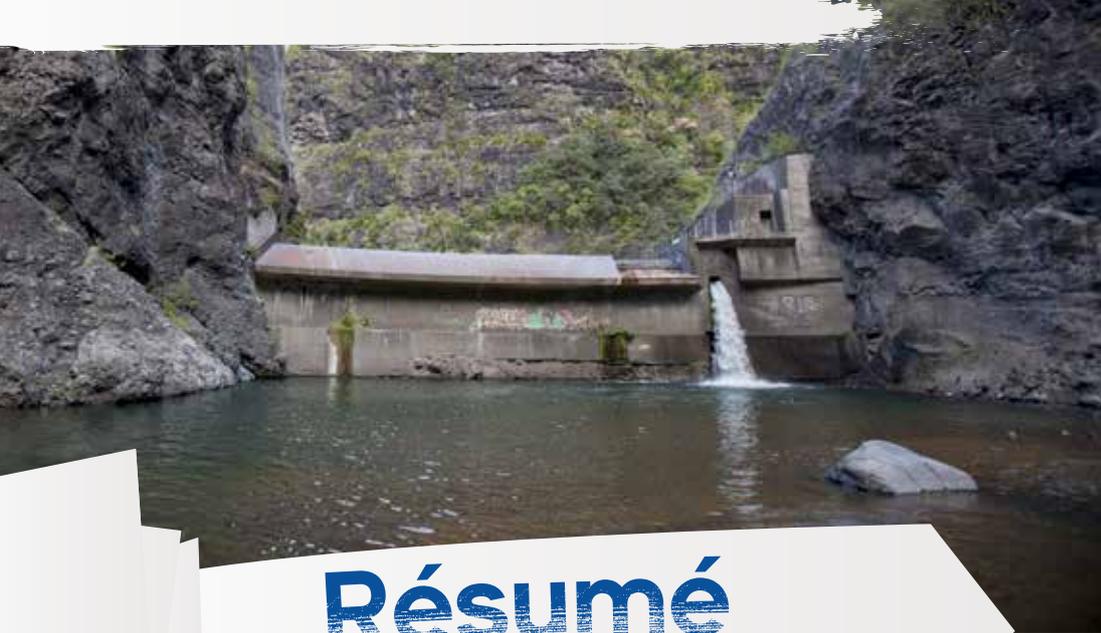
- ▶ L'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux et de leurs usages
- ▶ Le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrage, la formation et l'information dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques
- ▶ La programmation et le financement d'actions et de travaux.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL (RAPPEL)

Depuis plus de 30 ans, le Département s'investit dans le domaine de l'eau et du développement agricole et socio-économique de l'île de La Réunion. Dans le cadre d'une politique de gestion globale et solidaire de l'eau, la collectivité met en œuvre les moyens de satisfaction des usages et des besoins en eau du territoire dans le respect des milieux aquatiques.

Concrètement l'action départementale se structure autour de 3 objectifs principaux :

- ▶ Réaliser et gérer les grands aménagements hydrauliques structurants et les périmètres hydro-agricoles ;
- ▶ Mettre en œuvre et orienter une meilleure organisation de la gestion de l'eau ;
- ▶ Développer la maîtrise de la ressource en eau et la gestion durable des milieux



Résumé des interventions

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2016-2021 et son programme de mesures

Faiçal BADAT (Office de
l'Eau Réunion)

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux – Sdage - définit pour la période 2016 – 2021 les grandes orientations et les dispositions pour une gestion équilibrée de la ressource en eau dans le bassin Réunion. Adopté par le Comité de bassin le 4 novembre 2015, le document est le résultat d'une concertation soutenue avec les acteurs du bassin.

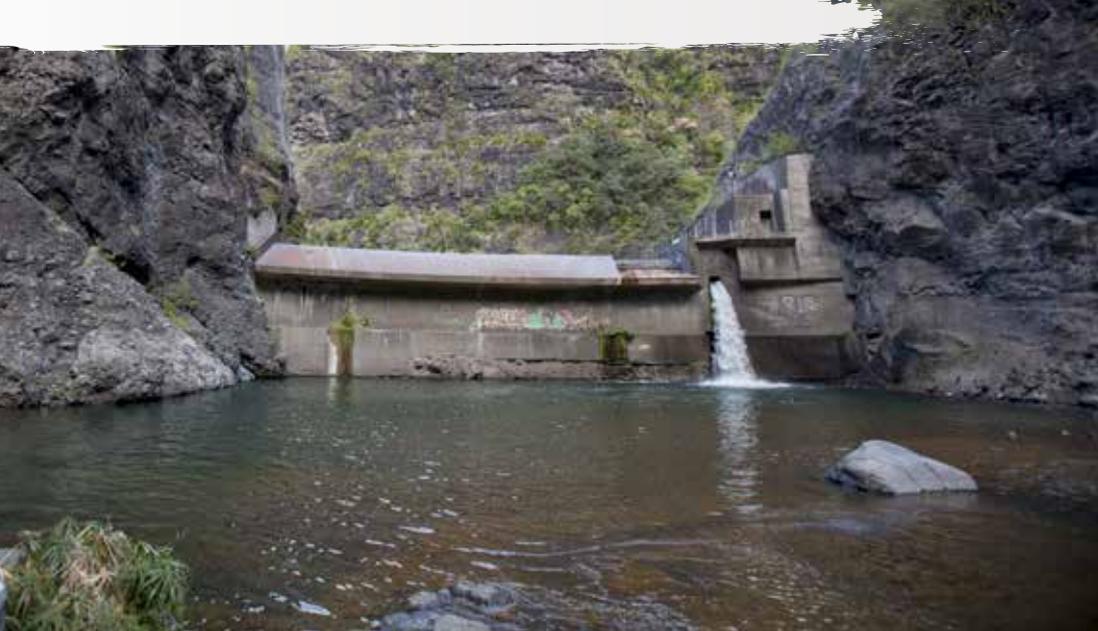
Le Sdage fixe les objectifs de qualité et de quantité des eaux à atteindre dans le bassin à l'horizon 2021. Aujourd'hui, 40 % des eaux sont en bon état. L'objectif est d'atteindre 66 % des eaux en bon état d'ici 2021.

Le programme de mesures associé au Sdage précise secteur par secteur les actions à mettre en

œuvre en priorité pour atteindre ces objectifs et leur coût. Le coût des actions prioritaires est estimé à 247 millions d'euros sur six ans.

Les domaines de dépenses concernent principalement la réduction des pollutions et la gestion de la ressource et des milieux aquatiques.





Le financement dans les domaines de l'eau et des milieux aquatiques

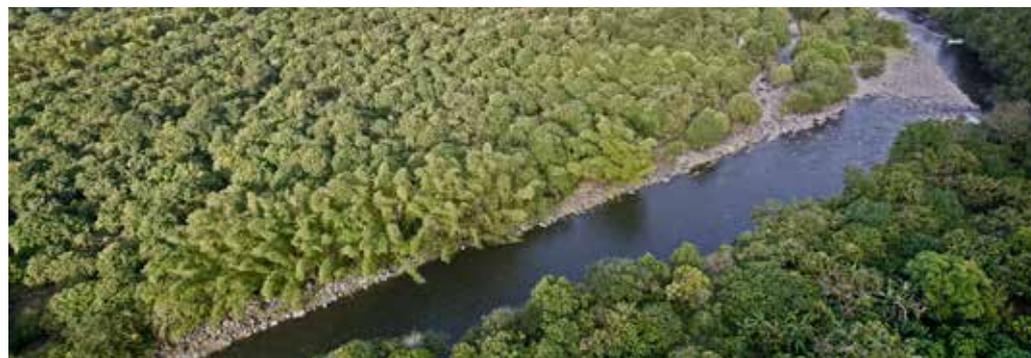
Le programme pluriannuel d'intervention 2016-2021 du bassin Réunion

Johan LEBON (Office de l'Eau Réunion)

Le 04 novembre 2015, le comité de bassin a approuvé les orientations du 3^e Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) du bassin Réunion porté par l'Office de l'Eau. Ce programme qui constitue le plan d'action du bassin pour la période

2016-2021 vise une conciliation optimisée de l'ensemble des politiques publiques de l'eau et des milieux aquatiques.

Issu d'une large concertation, le PPI agrège, dans les meilleures conditions possibles, les cadrages réglementaires et stratégiques du bassin, dont le Sdage (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux), la programmation de tous les opérateurs œuvrant dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques à La Réunion et la vision prospective de l'Office de l'eau Réunion dans la mise en œuvre de ces politiques publiques.



Ce plan d'action s'articule autour de cinq objectifs clés

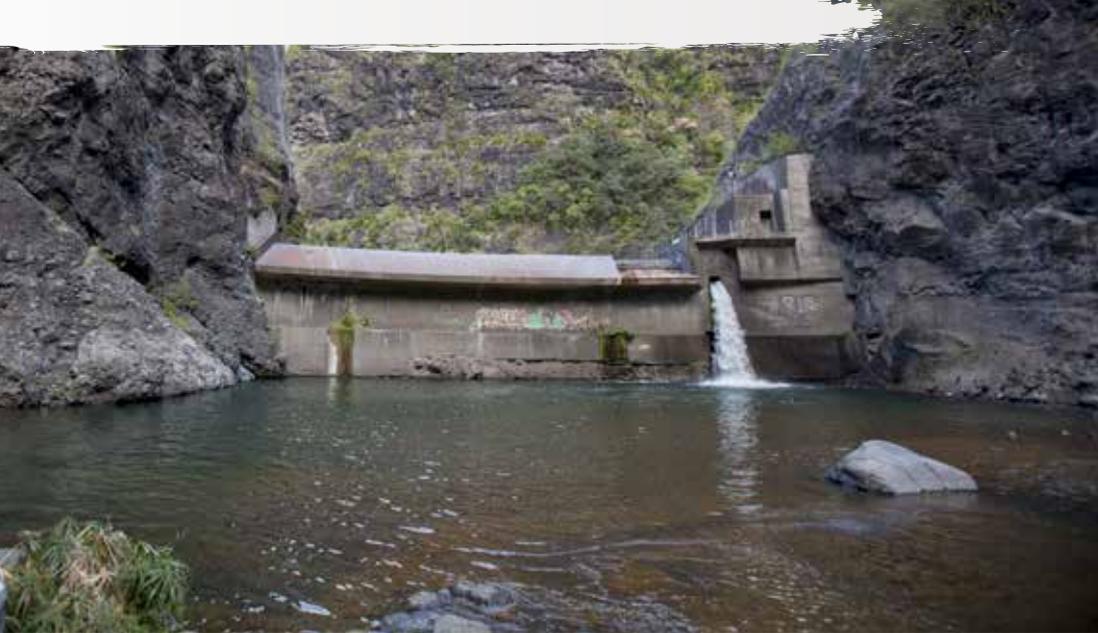
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques,
2. Préserver durablement la ressource en eau,
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau,

4. Lutter contre les pollutions,
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous.

La mise en œuvre du PPI se décline selon deux axes

- l'accompagnement financier des porteurs de projets à travers le

NOTES



programme pluriannuel d'aide (PPA),

- ▶ la réalisation d'opération assurée en maîtrise d'ouvrage par l'Office de l'eau.

Sur la période 2016-2021, 67,05 millions d'euros de recettes prévisionnelles sont mobilisées pour l'atteinte des cinq objectifs du PPI. 63% des enveloppes du PPI, soit 42,15 millions d'euros, sont consacrées aux subventions aux porteurs de projet.

Les objectifs relatifs aux usages et à la préservation de la ressource en eau concentrent 54% (22,67 millions d'euros) des financements du PPA.

La maîtrise d'ouvrage de l'Office (24,90 millions d'euros) s'oriente, pour sa part, principalement vers les actions de reconquête et de préservation des milieux aquatiques et de promotion des enjeux de l'eau.

La programmation du bassin, hors FEADER, est évaluée à environ 561 millions d'euros entre 2016 et 2021. L'estimation de l'enveloppe totale aidée s'établit, pour sa part, à ± 359 millions d'euros. Les tendances font apparaître ± 176 millions d'euros d'aides (actions en régie Office comprises) et ± 183

millions d'euros de financements par les maîtres d'ouvrage (Département, services publics de l'eau et de l'assainissement, autres opérateurs) pour capter les aides financières.

Il est enfin constaté qu'au sein de la programmation aidée :

- ▶ s'agissant de la mise en œuvre du principe de récupération des coûts, ± 263 millions d'euros de financements sont issus des usages de l'eau (73%) et ± 96 M€ de financements se révèlent non liés à l'eau (27%) ;
- ▶ concernant la structure du financement, ± 254 M€ de financements sont endogènes (71%) et ± 105 M€ de financements se révèlent externes au bassin (29%).

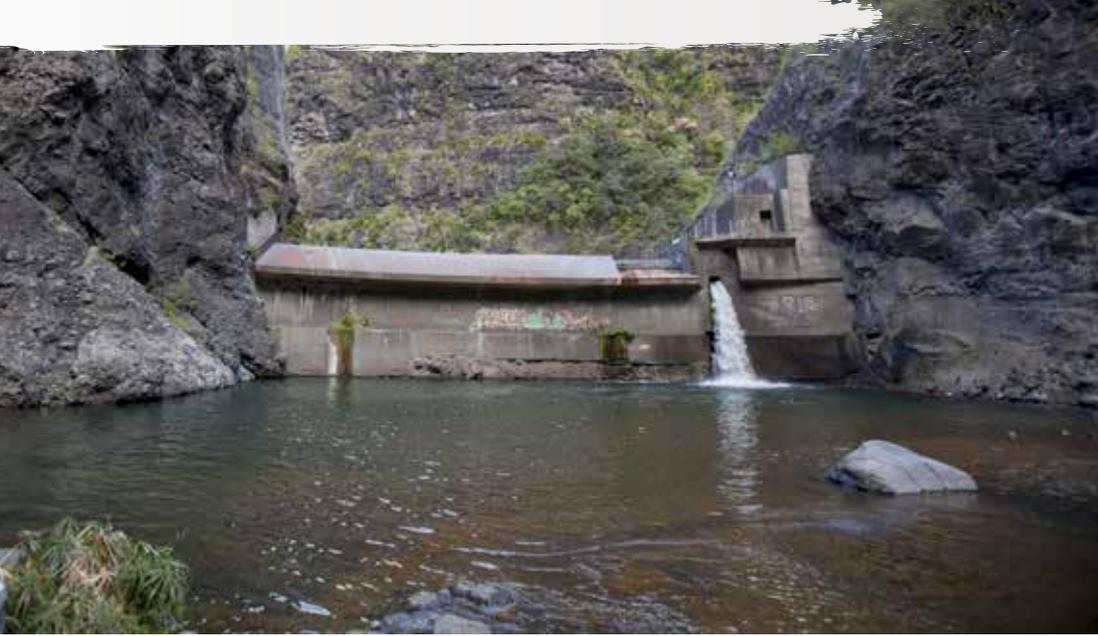
Le Feader 2014-2020

Sylvain GARBAL (Département)

Le Programme de Développement Rural de La Réunion (PDRR) 2014-2020 a été approuvé par décision de la Commission Européenne le 25 août 2015. Est allouée à La Réunion une enveloppe globale de FEADER de 385 500 000 €.

Avec les contreparties nationales, 514 000 000 € de dépenses publiques seront investis au titre

NOTES



du PDRR 2014-2020 pour le développement agricole et rural de La Réunion dont 83.48 millions d'euros pour la gestion durable et équilibrée des ressources en eau.

L'approvisionnement en eau ne constitue plus la seule priorité de la gestion de l'eau avec le développement des travaux et des réseaux d'infrastructures de plus en plus performants. L'enjeu de la gestion de l'eau sera de protéger la ressource en qualité et en quantité dans un contexte de changement climatique.

Sur le plan quantitatif, les ressources en eau de la Réunion sont abondantes. On estime que les ressources mobilisables représentent deux fois les besoins de la population à l'horizon 2030. Cependant, elles sont inégalement réparties : largement suffisantes à l'Est et au Nord de l'île, elles accusent un déficit important à l'Ouest et au Sud.

Le transfert des eaux de l'Est vers l'Ouest de l'île a permis d'augmenter fortement les superficies irriguées de l'île. Néanmoins, un potentiel de 7000 ha de terres irrigables reste mobilisable à condition de réaliser les aménagements adéquats.

Compte tenu de cette situation très contrastée entre l'Est et l'Ouest de

l'île, et aussi du déficit au niveau des masses d'eau souterraines concernant la frange littorale ouest, un enjeu primordial de la gestion globale de l'eau est de mieux répartir la ressource sur l'ensemble du territoire, afin d'assurer l'approvisionnement en eau des exploitants agricoles de toute l'île et permettre l'irrigation des terres agricoles.

Sur le plan qualitatif, le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021, validé par le Comité de Bassin le 4 novembre 2015 prévoit un ensemble d'orientations et d'actions afin d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'eau (DCE) qui vise à prévenir et réduire la pollution de l'eau, à promouvoir son utilisation durable, à protéger l'environnement, à améliorer l'état des écosystèmes aquatiques (zones humides) et d'atténuer les effets climatiques (inondations – sécheresse).

La qualité des eaux de surface et souterraines de La Réunion est satisfaisante sur la base des critères écologique et physico-chimique, mais une protection renforcée de quelques bassins considérés comme vulnérables reste nécessaire.

NOTES



Les investissements réalisés constitueront la principale réponse à ces besoins. Ils viseront à

Améliorer les conditions d'alimentation en eaux des Hauts ruraux : mesure 4.3.5

Afin de pérenniser et de développer l'activité agricole - et économique - des Hauts de l'île, le FEADER sera mobilisé à hauteur de 8 M€ pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques adaptées aux spécificités de ces espaces (faibles surfaces agricoles utiles, importance de l'activité d'élevage, relief accidenté, enclavement, potentiel agrotouristique, etc.), tout en conjuguant avec la préservation des masses d'eau.

Il s'agira de soutenir la mise en place de retenues collinaires, d'équipements de captage, de stockage et de distribution d'eau à des fins prioritairement agricole, mais permettant en cas d'opportunité, de satisfaire des besoins complémentaires (lutte contre les incendies usage domestique, lutte contre les incendies de forêts), avec une attention particulière à l'expérimentation de projets hydrauliques pilotes et/ou innovants concourant à ces objectifs sur ces territoires.

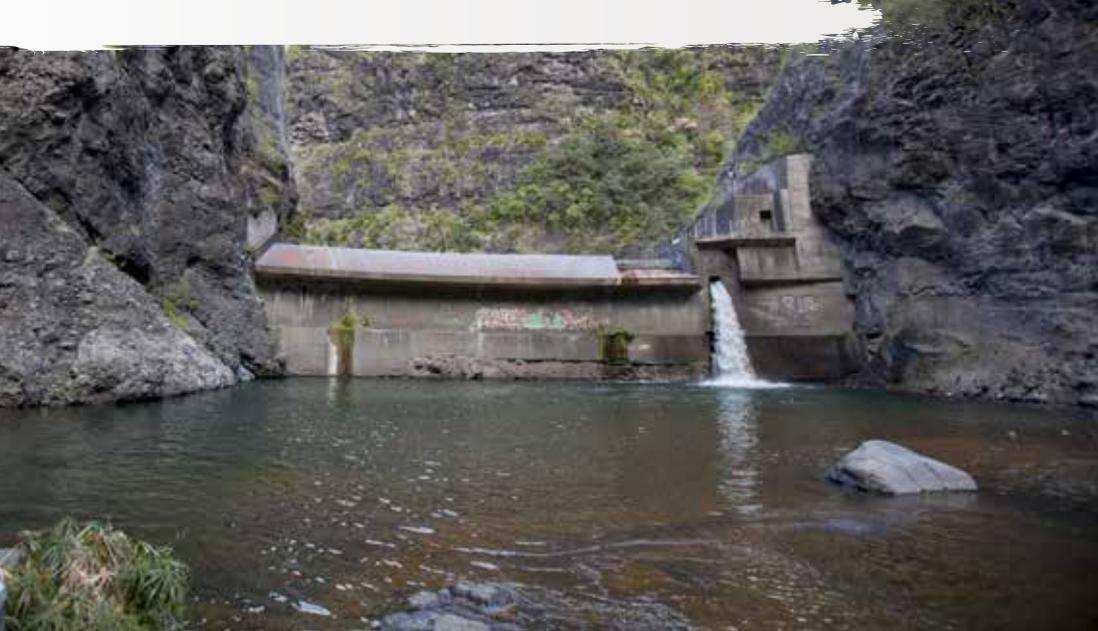
Soutenir les investissements dans les exploitations agricoles : mesure 4.1.4 et 4.1.6

Dans un contexte de pénurie récurrente en eau et d'aggravation des impacts liés aux changements climatiques et aux aléas naturels sur les productions et l'élevage - et donc sur les revenus agricoles, il convient de sécuriser l'approvisionnement en eau des exploitations agricoles pour permettre leur développement. Le FEADER pourra être mobilisé à hauteur de 2.860 M€ pour la réalisation de retenues collinaires individuelles ou autres réservoirs de stockage, pour la réhabilitation de retenues collinaires existantes ou encore pour la modernisation des dispositifs d'irrigation.

Poursuivre le développement des périmètres irrigués : mesure 4.3.2

La pérennisation et le développement des filières agricoles locales nécessitent d'optimiser et de sécuriser les besoins en eau agricole par la réalisation de travaux sur les chaînes primaires de production, de stockage et d'adduction d'eau des périmètres irrigués existants, et d'aménager et équiper de nouveaux secteurs irrigués sur les zones où l'apport d'eau s'avère indispensable à l'activité agricole.

NOTES



NOTES

Le FEADER interviendra à hauteur de 51.75 M€ sur le développement des périmètres irrigués, sur de nouvelles connexions hydrauliques inter ou intra-périmètres, sur le renforcement des capacités de stockage (création et réhabilitation de réservoirs), sur la mise en service de nouveaux ouvrages de production d'eau (notamment les forages en substitution d'ouvrages susceptibles d'affecter les masses d'eau plus vulnérables),

Seront aussi concernés les travaux de sécurisation des installations existantes de niveaux et d'âges différents - les ouvrages du Bras de la Plaine ont pour certains près d'un demi-siècle - essentielle pour la continuité du service d'eau délivré au niveau des périmètres irrigués, et pour l'amélioration des conditions de gestion durable des ressources en eau.

ÉTUDE DES RESSOURCES EN EAU DANS LE DOMAINE D'ALTITUDE

Julien BONNIER (Office de l'Eau Réunion)

Le secteur des Hauts de La Réunion est constitué de 3 types de ressources souterraines bien distinctes. L'Office de l'eau Réunion a mis en œuvre un réseau d'étude

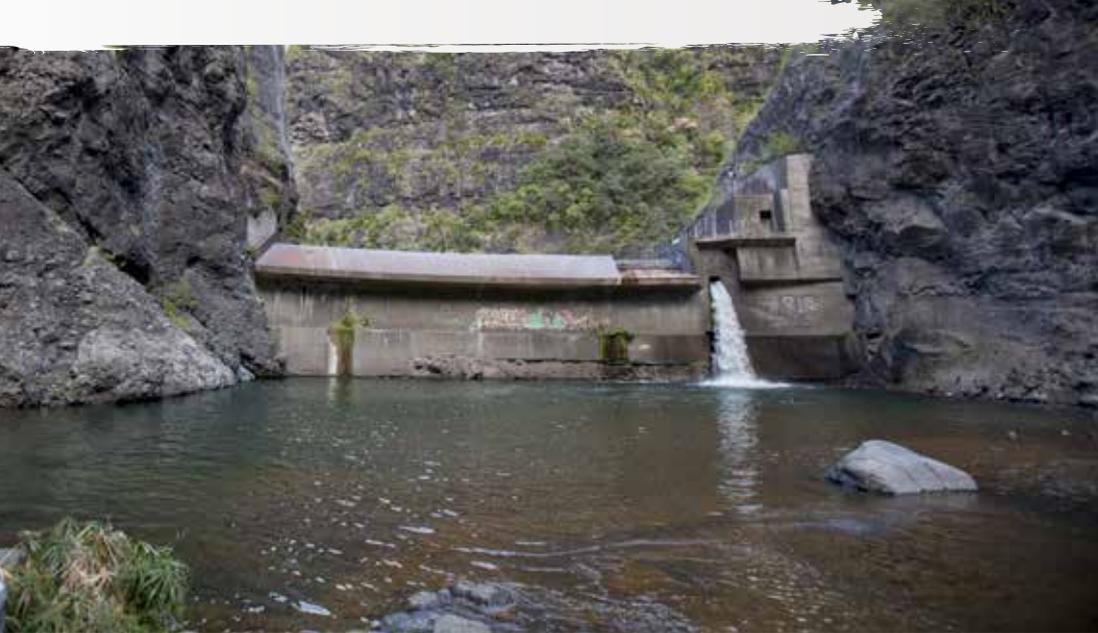
et de surveillance de ces aquifères d'altitude qui permettra d'évaluer leur état quantitatif et qualitatif dans un contexte de changement climatique.

Dans le secteur Nord de La Réunion, les aquifères, mis en évidence en profondeur par le creusement des galeries du transfert des eaux, ont fait l'objet d'une étude spécifique visant à évaluer leurs modalités de recharge et de circulations. Cette étude a permis de caractériser plus précisément la géométrie de ces gisements et de faire avancer la connaissance sur l'hydrogéologie de l'île de La Réunion.

PLAN D' ACTIONS POUR AMELIORER LES CONDITIONS D'ALIMENTATION EN EAU DES HAUTS ET DES ZONES ISOLÉES

Rappel de la démarche Karelle Vaudour (Département)

Au-delà des zones urbaines et du littoral, les territoires des Hauts de l'île de la Réunion sont peuplés par plus de 170 000 habitants soit 20 % de la population réunionnaise. Ils s'étendent sur l'ensemble de l'aire d'adhésion du Parc National représentant près de 2000 km².



Ce sont des territoires authentiques à caractère à la fois naturel, agricole, et/ou touristique ; pour lesquels l'accès à l'eau est parfois un enjeu majeur pour développer leurs potentialités. Le Département de la Réunion a donc lancé en 2015, suite aux Rencontres de l'eau 2014, une réflexion visant à parvenir à un Plan d'actions partagé pour améliorer des conditions d'accès à l'eau des Hauts et des zones isolées de l'île de la Réunion.

Cette étude, réalisée dans le cadre d'un large partenariat, a pour ambition non seulement de dresser

un état des lieux des conditions d'alimentation en eau des Hauts et des zones isolées au travers d'un atlas communal de l'eau et de la ruralité (phase 1), mais également d'aboutir à la définition d'actions et d'opérations pilotes à entreprendre afin d'améliorer la situation actuelle d'alimentation en eau des différents usagers (phase 2). Au-delà de ces objectifs, ce plan a également pour rôle de mettre en lumière les initiatives individuelles ou collectives remarquables afin de favoriser et susciter l'émergence d'autres projets.



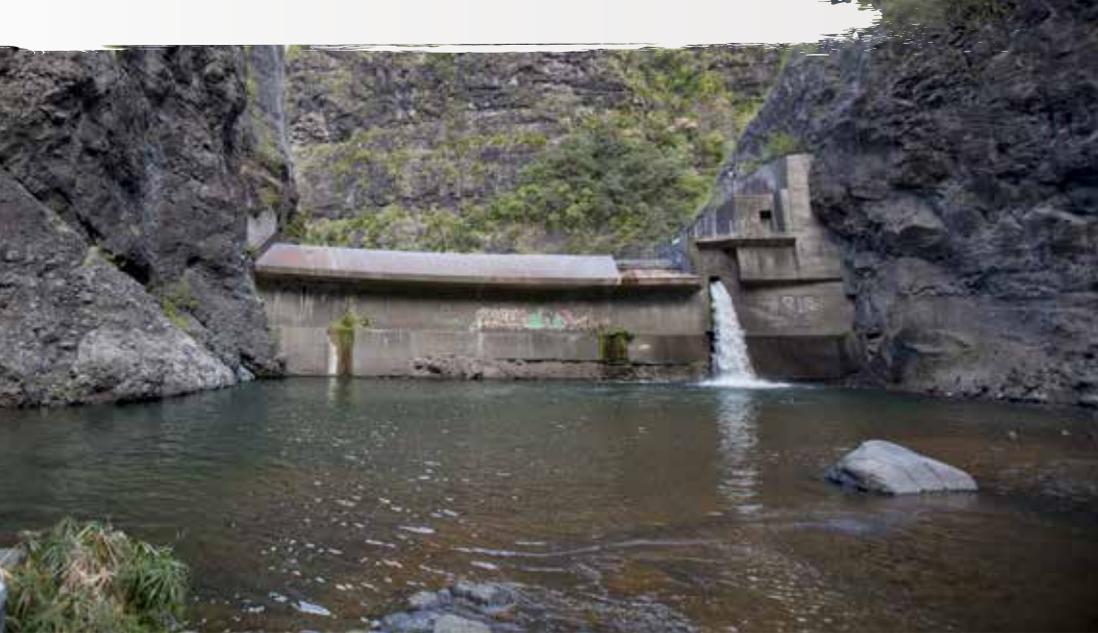
Portraits des usagers des Hauts

Françoise Wong Pin et Alain Hébert
(Association pour le Développement Rural de la Réunion)

Les modes d'habiter, de cultiver et de se développer sont propres aux territoires des Hauts et à leurs habitants. En effet, c'est

dans un contexte difficile, à la fois topographique, pédoclimatique, environnemental mais également économique et social, que les populations des Hauts ont dû composer avec la ressource en eau. Elles ont su s'adapter et faire émerger des projets innovants ou atypiques sur les volets agricoles, touristiques ou encore artisanaux.

NOTES



Les pratiques agricoles observées sont multiples, différentes, mais complémentaires. Elles peuvent intégrer de l'agriculture conventionnelle irriguée comme de l'agriculture basée sur des techniques ancestrales type permaculture misant uniquement sur la pluie. Parfois, c'est un territoire d'innovation mettant en lumière des installations en hydroponie pilotées depuis des automates en circuit fermé. Les dynamiques sociales autour de ces pratiques sont également variées, les agriculteurs travaillant leur terroir seul, en famille, ou encore au sein de collectifs.

Les gîtes touristiques des Hauts sont également innovants avec des approches très variées. Ainsi, certains s'appuient sur les pluies et un traitement de l'eau plus ou moins poussé, tout au moins pour fournir de l'eau pour les usages domestiques (douches, toilettes,...) l'eau de boisson étant assurée par ailleurs par la fourniture d'eaux embouteillées. D'autres encore mettent en place des captages collectifs pour assurer un service d'eau potable.

Enfin, certains artisans innovent et travaillent au recyclage de l'eau dans le cadre de leurs activités.

NOTES

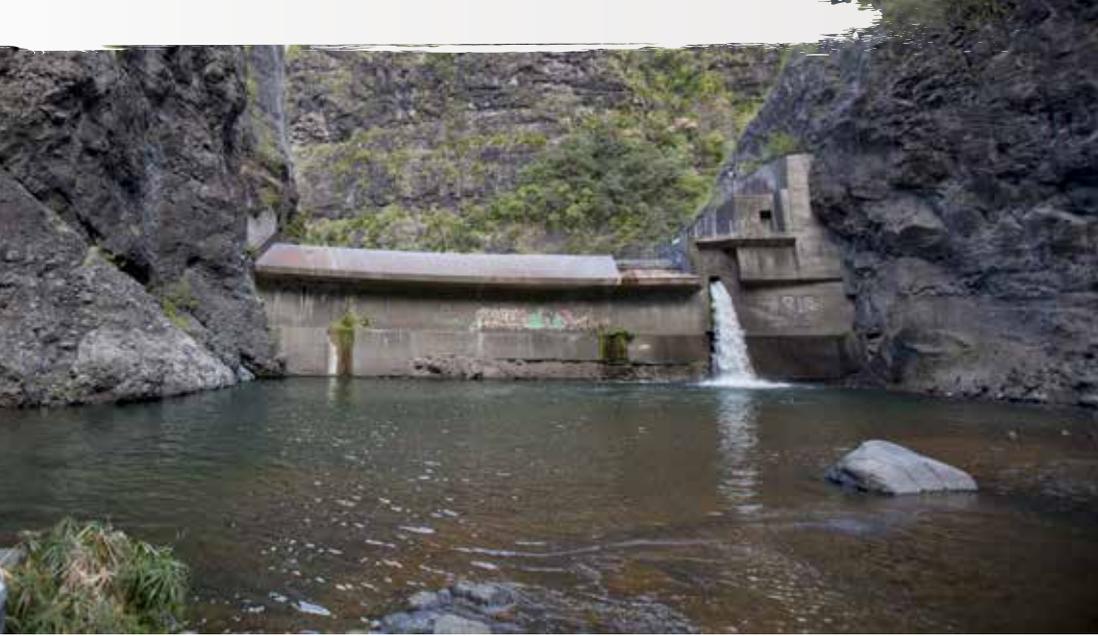


Pistes de solutions dégagées lors des ateliers de travail de phase 1

Mathilde Leleux et Clémentine Jeanne (BRLi)

C'est dans le cadre de la phase 1 de ce Plan d'actions, que quatre

journées d'ateliers de travail associant visites de terrain et débats ont été organisées dans chacune des microrégions de l'île. La parole a été donnée à plus de 60 personnes, porteurs de projets et acteurs du territoire dans les domaines de l'eau, de l'agriculture, du tourisme, de l'aménagement



et de l'environnement afin d'évoquer concrètement les difficultés d'approvisionnement en eau rencontrées, les projets expérimentés tant d'un point de vue technique qu'organisationnel. Des pistes de solutions très pragmatiques ont émergé de manière collective lors de ces débats afin d'une part de permettre une consolidation des activités agricoles et socio-économiques existantes et d'autre part permettre un développement de celles-ci, ceci dans le respect du patrimoine rural

et naturel des Hauts. Des projets structurants, des micro-projets, des études à caractère de recherche et développement, mais également des mesures d'accompagnement, d'animation, la rédaction de guides méthodologiques, de cahier des charges, sont jugés nécessaires et utiles par les partenaires et professionnels de terrain. Leur description et leur mise en œuvre seront précisées lors de la phase 2 de l'étude, et plus particulièrement des ateliers de travail qui seront organisés à la rentrée 2016.

NOTES





DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99
www.cg974.fr